
Commission
d'Organisation
Régionale
des Grades

Joël CABANNES
 06 80 26 75 95

Protocole pour salle d'examen des grades karaté et disciplines associées

- Ce lieu d'examen doit comporter au minimum 3 salles d'examen

Ces salles pourront être une grande salle séparée en 3 parties ou 3 groupes pourront être examinés sans gêne d'observation entre eux.
- Ce lieu d'examen doit comporter vestiaires séparés, WC et douches
- Personne ne doit pouvoir voir ni de l'extérieur ni de l'intérieur les candidats durant l'examen